



Commune de Chevroux
Bureau du Conseil général
Route du Village 5
1545 Chevroux

Chevroux, le 2 octobre 2025

Rapport de la Commission des Finances

PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2025

Relatif à

L'arrêté d'imposition – Année 2026

Au Conseil général, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission des Finances, composée de Mesdames Bonny-Hurni Fabienne et Thévoz Karin ainsi que de Messieurs Bonny Alexandre, Bonny Jean-Luc et Liechti Alexandre s'est réunie à deux reprises, afin d'examiner le présent préavis et a obtenu de la part de la Municipalité toutes les réponses à ses questions.

En complément du présent préavis, nous souhaitons émettre deux remarques

- Nous relevons l'excellente présentation et transparence du préavis permettant de comparer notre commune aux communes alentours.
- Le coefficient d'impôts de 68.5% reste maintenu une année de plus, toutefois il faut être conscient de sa probable hausse à la vue des investissements intercommunaux à venir. Nous citons à titre d'exemple, l'ASIPE avec la construction des collèges, le SDIS, avec la caserne des pompiers et la réalisation de la STEP par l'EPARSE.

Au vu de ce qui précède, la Commission de Finances vous demande à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 05/2025 tel que présenté.

Pour la Commission de Finances

Président :
Alexandre Liechti

Rapporteur :
Karin Thévoz

Membres :
Alexandre Bonny

Jean-Luc Bonny

Fabienne Bonny-Hurni